

Loi

Générale

modern

Loi n° 24/AN/23/9ème L portant approbation des Comptes Financiers de l'exercice 2022 du Diwan des Biens Waqfs.

n° 24/AN/23/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALEDate de publication
28 janvier 2024Numéro JO
n° 24 du 31/12/2023Date du numéro
31 décembre 2023

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics
- VU** La Loi n°95/AN/20/8ème L du 16 novembre 2020 portant réorganisation du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs
- VU** Le Décret n°2015-119/PR/MAMCBW modifiant le décret n°2010-0217/PR/MAMCBW portant prélèvement au profit du "WAQF CIMETIERE"
- VU** Le Décret n°2015-202/PR/MAMCBW du 1er juillet 2015 portant organisation du Diwan des Biens Waqfs
- VU** Le Décret n°2015-228/PR/MAMCBW du 6 août 2015 portant composition des membres du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU** La Délibération n°001/2023/CA/DBW du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs du 26 septembre 2023 portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2022
- VU** La Circulaire n°137/PAN du 13/12/2023 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique
- A ADOPTÉ, EN SA DEUXIEME SEANCE PUBLIQUE DU 18/12/2023, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17/10/2023

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1er

Sont approuvés les comptes financiers de l'exercice 2022 du Diwan des Biens Waqfs qui s'établissent comme suit

– Total des Produits :.....630.641.687 FDJ– Total des charges d'exploitation
:.....592.252.473 FDJ– Résultat net :.....38.389.214 FDJ

ARTICLE 2

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 31 Décembre 2023

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH